



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 083-218300036-20230926-DCM2023\_070-DE



Délibération N° 2023-070

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Virginie MICHEL.

Absente : Carmen FERNAGUT.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2022-042 du 24 mai 2022 la commune a adopté un plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2022 à 2041.

Par courrier du 25 juillet 2023 l'O.N.F. propose au Conseil Municipal de valider les coupes de bois en forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2024 :

Parcelle n°	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume présumé	Coupe prévue par le document d'aménagement
9_m	Taillis sous futaie	6,26 ha	45 m3/ha	oui
8_m	Taillis sous futaie	6,76 ha	45 m3/ha	oui

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée,

PRECISE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

Parcelle n°	Destination	Mode de commercialisation		
		Mode de vente	Mode de mise à disposition à l'acheteur	Nature de la coupe
9_m 8_m	Vente	Appel d'offre	Sur pied	En bloc

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

